

65073

1.2.3

Canton de Vaud
District de Rolle

Commune d'Essertines-sur-Rolle

Règlement communal sur le plan d'affectation
et la police des constructions (RPA)

Complément au règlement

chapitre III
art. 5 A

*Complément suite aux décisions du Conseil d'Etat
concerne le périmètre de la zone village avec restriction au droit à bâtir*

art. 5 A Concerne: plan partiel d'affectation du secteur "A Châtel".

La zone entourée d'un liseré bleu est réservée à l'aménagement d'une aire de stationnement pour véhicules automobiles. Toute construction ou tout aménagement non lié à cet usage y est interdit. Le bâtiment existant portant le numéro AI 249 pourra être maintenu; il pourra, le cas échéant, être transformé, être déplacé ou reconstruit dans la zone ici concernée, et dans la mesure où sa surface et son volume actuel sont respectés; il ne pourra en aucun cas servir de logement.

Essertines-sur-Rolle, le 31 janvier 1991

Adopté par la Municipalité, le 25 février 1991

le Syndic:



la secrétaire:

[Signature]

Soumis à l'enquête publique du 1^{er} au 30 mars 1991

le Syndic:



la secrétaire:

[Signature]

Adopté par le Conseil Général d'Essertines-sur-Rolle,
dans sa séance du 23 avril 1991

le Président:



la secrétaire:

[Signature]

Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud,
Lausanne, le 13 DEC. 1991



l'atteste,
le Chancelier:

[Signature]